

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 2 AVRIL 2015 A 18 H. 30

FINANCES	3
I. BUDGET PRINCIPAL. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	4
II. BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	9
III. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	10
IV. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES ». EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	11
V. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE ». EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	11
VI. BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	12
VII. BUDGET PRINCIPAL. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015	13
VIII. BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	14
IX. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	14
X. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES ». AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	15
XI. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE ». AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	15
XII. BUDGETS ANNEXE LOTISSEMENTS DES ANCIENNES ECOLES ET DE LA POMMERAIE. OCTROI D'UNE AVANCE REMBOURSABLE	16
XIII. BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES. DECISION MODIFICATIVE N° 1	16
TRAVAUX – MARCHES PUBLICS	20
XIV. PLACE DE PEYMILOU. TRAVAUX D'AMENAGEMENT AVEC L'AGGLOMERATION BERGERACOISE (CAB)	20
ENFANCE – JEUNESSE	22
XV. SUBVENTION AUX ECOLES	22
ADMINISTRATION GENERALE	22
XVI. TRANSFORMATION DE POSTES	22

XVII.	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA DORDOGNE. CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.....	23
XVIII.	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE-24). ADHESION AU SERVICE ENERGIES	23
	DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL.....	24
	QUESTIONS DIVERSES	25

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 AVRIL 2015 A 18 H. 30**

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR ; Michel BORDERIE ; Catherine CLAVEL ; Jean-Louis LANAU ; Raphaëlle LAFAYE ; Jean-François MAURY ; Olivier DUPUY ; Nathalie TRAPY ; Colette VEYSSIÈRE ; Jean-Claude JOURDAN ; Gisèle FOURNIER ; Martine BORDERIE ; François VILLATTE ; Marie-Lyne SEELI ; Yves RÉMON ; Catherine ARNOUILH ; Virginie BARDET ; Marie DELMAR ; Catherine LABAT ; Cyril GOUBIE ; Michel SEJOURNE ; Jérôme PAPATANASIOS

POUVOIR(S) : Béatrice GUILIANELLI à Colette VEYSSIÈRE ; Pierre DELPEUCH à Jean-Paul ROCHOIR ; Didier GUECHOU à Gisèle FOURNIER ; Isabelle GRENIER à Cyril GOUBIE

EXCUSE(S) : Jordan TESSIER

Mme Raphaëlle LAFAYE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal est adopté (20 pour, 6 abstentions).

M. LE MAIRE adresse, au nom du Conseil municipal, ses félicitations à Mme Colette VEYSSIERE, nouvelle Conseillère départementale du canton. Il salue l'excellent travail qu'elle a effectué à Prignonrieux en tant qu'Adjointe aux finances, Première adjointe, Présidente du SIEDEL et Conseillère municipale déléguée aux bâtiments communaux.

Mme VEYSSIERE remercie M. LE MAIRE et tient à faire part de son émotion. Elle remercie tous ceux qui l'ont élue.

M. LE MAIRE indique que deux questions diverses sont ajoutées à l'ordre du jour.

FINANCES

M. LE MAIRE rappelle que le compte administratif soumis à l'examen des élus concerne l'exercice 2014. Le conseil municipal doit constater les résultats définitifs 2014 et les affecter. Le conseil municipal doit également constater que le compte administratif est identique au compte de gestion.

M. LE MAIRE excuse la Trésorière municipale qui n'a pas pu être présente.

M. LE MAIRE indique que l'exécution du budget étant établie sous sa responsabilité, il ne participera ni aux débats, ni aux votes. M. LE MAIRE propose M. BORDERIE, Premier Adjoint, pour présider la séance du Conseil en son absence, avant de se retirer.

I. BUDGET PRINCIPAL. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

M. LANAU excuse Mme TREBOUTTE et remercie les Services pour le travail réalisé.

Le Compte administratif a pour objet de retracer l'exécution des différentes décisions budgétaires adoptées au cours de l'exercice (budget primitif voté le 27 février 2014 et 2 décisions modificatives).

Il a pour vocation, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement :

- d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un déficit, soit un excédent,
- de dégager les taux de réalisation.

2014 étant une année de renouvellement du Conseil municipal, l'exercice budgétaire a été affecté par cette situation :

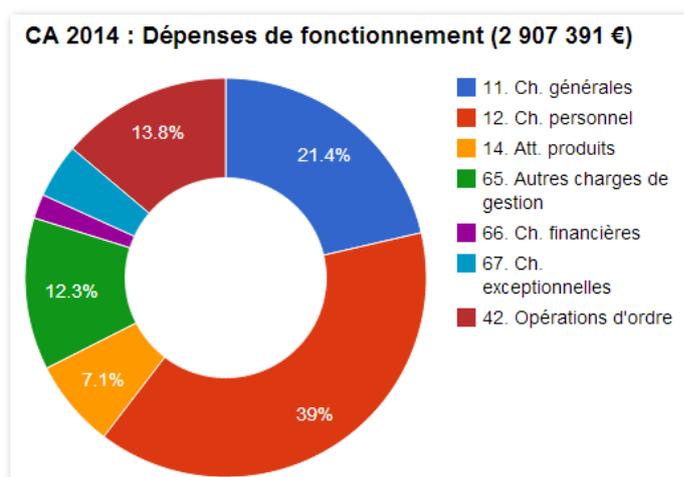
- le budget primitif était technique, ne reprenant en investissement que les dépenses habituelles et récurrentes, sans investissements nouveaux ;
- la nouvelle majorité municipale a démarré son programme en cours d'année, en lançant les nouveaux projets (travail en commissions) et en poursuivant les objectifs antérieurs d'une :
 - politique de proximité qui réponde aux besoins essentiels des Prigontin(e)s,
 - politique de gestion rigoureuse qui permet de conserver des marges de manœuvre pour agir sans pénaliser l'avenir.

Section de fonctionnement

Avec des dépenses s'élevant à **2 907 391,17 €** et des recettes s'élevant à **3 102 132,08 €**, la Ville a dégagé un excédent de **194 740,91 €**, en diminution de 64 % par rapport à 2013, en raison de l'effet de ciseaux lié à l'augmentation des dépenses (+9%) et la diminution des recettes (-3%).

En intégrant l'excédent 2014 à l'excédent de clôture de l'année 2013 (dont 250 000 € avait été affecté à la section d'investissement), le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **929 050,73 €**.

Dépenses de fonctionnement



Les **charges de fonctionnement** pèsent **2 907 391,17 €**, en augmentation de 9 % par rapport à 2013 et avec un taux de réalisation de 76 %.

Les seules dépenses de gestion des services (charges à caractère général, charges de personnel et de

gestion courante) ont enregistré une augmentation de 6 % par rapport à 2013.

Les **charges à caractère général (621 513,78 €)** regroupent les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et petits équipement) et les prestations de services extérieurs (primes d'assurances, coûts de maintenance, locations, frais d'affranchissement et de télécommunication...). Avec un taux d'exécution de 84 %, elles sont en augmentation de 5 % par rapport à 2013.

Plusieurs évolutions sont remarquables :

- les fluides (eau, électricité, gaz), qui pèsent près d'un quart des charges à caractère général en 2014, en forte augmentation par rapport à 2013 (+ 7,2 %) et 2012 (+ 25 %) ;
- l'augmentation des charges d'alimentation (+23 %), en raison notamment de la hausse des repas et de la fourniture des repas à la CAB pour les microcrèches.
- une dépense nouvelle correspondant à la mise à disposition de personnel par l'Agglomération Bergeracoise pour l'exercice de la compétence périscolaire (12 014 € correspondant au second semestre 2013) ;
- en dehors de ces articles, les autres charges sont maîtrisées (-2 % par rapport à 2013)

Les **charges de personnel (1 133 621,74 €)** constituent le premier poste de dépenses de la collectivité. Elles sont en hausse de 1 % par rapport à 2013, en l'absence de nouveau poste créé (les recrutements effectués en 2014 correspondaient à des remplacements d'agents en longue maladie, à un « détransfert » de la CAB, à des renforts ponctuels pour les besoins scolaires ou périscolaires). Elles intègrent l'essentiel des charges liées aux nouvelles activités périscolaires.

Les **atténuations de produits (207 723,56 €)** sont en hausse de 46 % par rapport à 2013, en raison du versement de l'Attribution de compensation à la CAB sur une année complète.

Les **autres charges de gestion (358 318,89 €)**, en hausse de 5 % par rapport à 2013, sont composées de contingents et de participations obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, syndicats intercommunaux), des indemnités des élus et des subventions accordées aux associations locales.

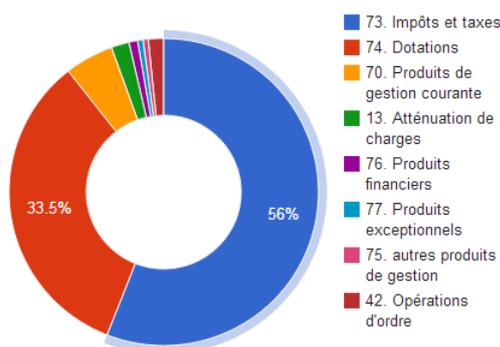
Les **charges financières (57 163,53 €)**, qui correspondent essentiellement au remboursement des intérêts d'emprunt, ont augmenté de 13 % par rapport à 2013 en raison de la réalisation en février 2014 d'un emprunt pour la réalisation de la place du Groupe Loiseau (400 000 €).

Les **charges exceptionnelles (127 443,96 €)** ont été multipliées par six car elles intègrent le versement de 120 000 € effectué en faveur du budget annexe Lotissement la Pommeraie. Elles contiennent également la subvention d'équilibre au Budget annexe Transport, en diminution de 67 %.

Les **opérations d'ordre (401 605,61 €)**, augmentent de 2 %, en raison de l'augmentation de la dotation aux amortissements.

Produits de fonctionnement

CA 2014 : Ressources de fonctionnement (3 102 133 €)



Les produits de fonctionnement se sont élevés à **3 102 132,08 €** en 2014, avec un taux de réalisation de 81 %. Ils sont en diminution de 2,9 % par rapport au CA 2013.

Les **atténuations de charge (58 044,52 €)** regroupent les remboursements sur rémunération (risque maladie et contrats aidés). Elles sont en diminution de 14 500 € par rapport à 2013.

Les **ventes de produits et prestations de services (157 981,41 €)** ont diminué de 30 % par rapport à 2013. Cette diminution est liée au transfert des compétences Centre de loisirs à la CAB, avec la disparition consécutive des prestations de service de la CAF (- 66 700 €) ainsi que des participations des familles (-9 200 €). Elles intègrent également le remboursement par la CAB des frais de préparation de repas pour la micro-crèche (6 378,66 €).

Les **impôts et taxes (1 735 827,90 €)** comprennent les produits des trois « taxes ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et diverses taxes indirectes telles que les droits de mutation et la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

Les trois « taxes ménages » (1 613 586 €) représentent la moitié des recettes de la Ville. Le produit des impôts locaux a progressé de 3 % par rapport à 2013.

Même avec 0 % d'augmentation du taux d'imposition en 2013, le produit a bénéficié :

- de la hausse régulière fixée par l'État des valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts directs locaux (moyenne annuelle de 0,9 %)
- de l'augmentation physique des bases d'imposition (constructions ou travaux réalisés par les propriétaires) ;

Ce chapitre intègre des ressources en provenance de la CAB (Dotation de solidarité communautaire ; Fonds de péréquation) ainsi que du Conseil Général (notamment les droits de mutation en forte baisse : - 8 000 €).

Les **dotations de l'Etat (1 038 029,86 €)** ont connu une diminution de 1 % par rapport à 2013. Cette diminution est en trompe-l'œil :

- les 3 principales dotations (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation) ont diminué de 34 261 € (-3,7 %).
- la dotation pour la mise en place des temps d'activité périscolaire (fonds d'amorçage) a augmenté en 2014, car elle a porté sur une année pleine (+ 22 000 € par rapport à 2013).

Les **autres produits de gestion (17 014,66 €)** sont en diminution de 51 %, en l'absence de participations aux travaux de défense incendie par des particuliers.

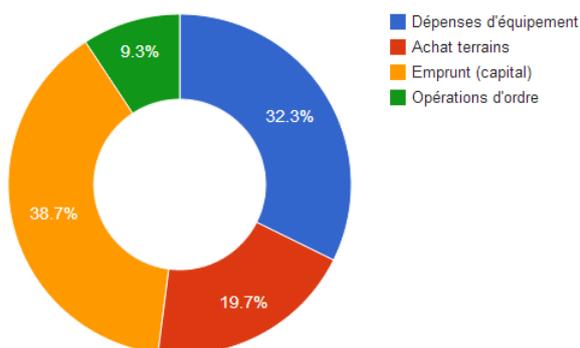
Les **produits financiers s'élèvent à 28 016,59 €** en 2014, correspondant à la prise en charge par la CAB des intérêts d'un emprunt transféré à la CAB (l'année 2014 intégrant exceptionnellement deux annuités : 2013 et 2014).

Les **produits exceptionnels (17 620,94 €)** sont en diminution de 67 % par rapport à 2013 (ce qui s'explique par la vente d'un terrain à hauteur de 54 000 € cette année là). Ce chapitre intègre notamment des remboursements d'assurance dans le cas de sinistres et les retenues de garantie conservées par la Ville suite à la défaillance d'entreprises titulaires d'un marché public.

Les **opérations d'ordre de transfert (49 596,20 €)** ont diminué de 17 % en 2014 par rapport à 2013, avec la forte baisse des travaux en régie (liée au transfert de la compétence voirie à la CAB). L'intérêt de procéder à une écriture comptable des travaux en régie est de permettre le remboursement de la TVA sur ces opérations, celles-ci apparaissant également en dépenses d'investissement.

Section d'investissement

CA 2014 : Dépenses d'investissement (536 030 €)



Avec des dépenses s'élevant à **536 030,67 €** et des recettes s'élevant à **1 582 319,55 €**, la Ville a dégagé un excédent de **1 046 288,88 €** (la section était déficitaire en 2013).

En intégrant l'excédent de l'exercice 2014 au résultat de clôture 2013, le résultat de clôture 2014 est de **1 544 825,99 €**.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année s'élèvent à **536 030,67 €**, en diminution de 60 % par rapport à 2013.

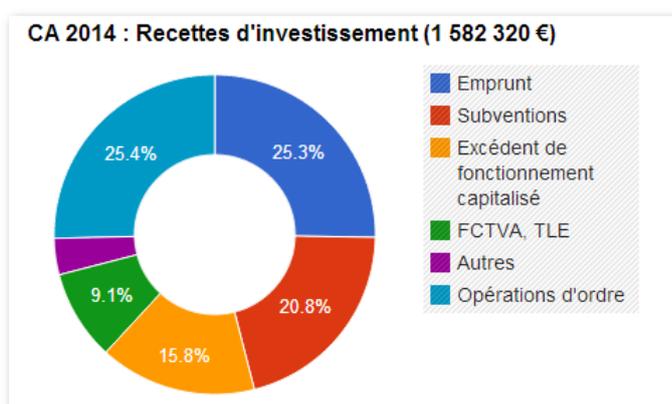
Les dépenses se répartissent en 3 grandes catégories :

- les **dépenses d'équipement** (frais d'études, achats de biens durables, constructions, aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure, ...), s'élèvent à **278 854,40 €**. Les principales dépenses d'équipement ont été les suivantes :

Dépenses d'équipement		
Aménagement RD32	24 164 €	
Travaux bâtiments scolaires	49 918 €	
Autres bâtiments	9 334 €	
Informatique / Mobilier	20 799 €	
Groupe électrogène	17 669 €	
Autres opérations diverses	51 350 €	
Achat de terrains	105 620 €	
TOTAL	278 854 €	

- Les **opérations financières (207 580,07 €)** qui correspondent au remboursement du capital de la dette (emprunts, SDE).
- Les **opérations d'ordre** (amortissement des subventions reçues ; travaux en régie) qui s'élèvent à **49 596,20 € (- 46 %)** :

Ressources d'investissement



Les ressources d'investissement se sont élevées à **1 582 319,55 €**, en hausse de 120 % par rapport à 2013.

Cette exécution s'explique en particulier par :

- la réalisation de l'**emprunt** susmentionné (400 000 €) ;
- le recours aux **fonds propres (790 036 €)** :
 - une affectation plus importante de l'excédent de fonctionnement 2013 (250 000 €) ;
 - une forte hausse du FCTVA (138 431 €), qui correspond au remboursement de la TVA payée pour certains investissements (et rembourser avec un an de décalage) ;
 - le maintien de la dotation aux amortissements (401 605 €),
- l'encaissement de subventions attribuées pour des projets d'investissement antérieurs (**328 346 €**) ;
- la prise en charge par la CAB du capital (**36 000 €**) d'un emprunt supporté par la Ville (l'année 2014 intégrant exceptionnellement deux annuités : 2013 et 2014).

* * *

Globalement, si la situation financière de la collectivité reste à un bon niveau (faible endettement, capacité à dégager des excédents de fonctionnement), la plus grande vigilance sera nécessaire en raison de l'effet de ciseau attendu par :

- l'augmentation « naturelle » des dépenses structurelles de la Ville (inflation, avancements d'échelon du personnel...)
- la diminution des ressources (diminution des dotations de l'Etat) ;

Cette situation invite à une prudence dans la gestion pour conserver les marges de manœuvre indispensables au financement des projets futurs de la Ville.

Le solde net positif de trésorerie est également un atout, la Ville n'ayant mobilisé aucune ligne de trésorerie depuis 2008.

A une observation de M. GOUBIE portant sur l'augmentation du coût des fluides malgré l'adhésion au groupement d'achat avec le SDE-24, M. LANAU indique que cette évolution s'explique, d'une part, par une raison technique liée à un report de facture entre exercices comptables qui fausse pour partie la comparaison et, d'autre part, par l'augmentation des consommations liées au développement des services, en particulier au complexe sportif (éclairage public et consommation d'eau).

Mme DELMAR indique avoir proposé, en 2014, une baisse de la taxe d'habitation pour compenser la revalorisation de 42 500 € liée à l'augmentation des bases. Cette mesure paraissait pertinente pour préserver les ménages en période de crise et éviter que la fiscalité n'augmente. En comparaison avec les communes du nouveau canton, la majorité des communes ont un taux de TH bien différent.

M. LANAU rappelle qu'une explication de la hausse des bases est liée aux nouvelles constructions en raison de l'attrait de notre commune, comme on pouvait le lire dans la presse [Cf. Article du Sud-Ouest du 30 mars]. M. LANAU reconnaît que baisser les impôts serait politiquement porteur, mais que cela serait négligeable en terme de montant. Il privilégie une vision sur le long terme, en raison de la baisse des dotations, en l'anticipant dès maintenant avec une fiscalité zéro, pour concilier pouvoir d'achat et impératifs de gestion à moyen et long terme. Il conclut que Prignonrieux n'augmente pas les impôts contrairement à d'autres communes proches.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de constater, pour le Budget principal, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.**

II. BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif 2014 du budget annexe « Hôtel d'entreprises » fait apparaître en fonctionnement un excédent de **34 972,61 €** (correspondant principalement aux loyers perçus). En section d'investissement, le budget présente un déficit (**1 296,26 €**).

En intégrant le résultat de l'exercice 2014 au résultat de clôture 2013, le résultat de clôture 2014 s'élève à **154 222,73 €**.

M. GOUBIE souhaite rappeler qu'ils ne votent pas systématiquement contre, ni ne s'abstiennent. Il indique que cela fait un an qu'ils proposent à la majorité de travailler avec elle.

M. GOUBIE précise que, n'ayant pas participé à l'élaboration du budget 2013, ils s'étaient abstenus l'an dernier lors du vote du Compte administratif. Cette année, ils voteront le compte administratif, car ils ont participé au budget 2014, même s'ils n'approuvent pas tout, compte tenu du travail fait par les agents et les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de constater, pour le Budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.

III. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif 2014 du budget annexe « Transports » fait apparaître en fonctionnement un excédent de **359,31 €**, intégrant notamment le transfert des charges salariales (3 408 €), l'encaissement d'une subvention depuis le budget principal (6 000 €) et les participations des associations utilisatrices.

En intégrant le résultat de l'exercice 2014 au résultat de clôture 2013, le résultat de clôture 2014 s'élève à **9 056,69 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de constater, pour le Budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.

IV. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES ». EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif 2014 du budget annexe « Lotissement des anciennes écoles » fait apparaître un équilibre en fonctionnement et un déficit d'investissement de 89,70 € à la suite d'opérations de comptabilisation de stocks.

En intégrant le résultat de l'exercice 2014 au résultat de clôture 2013 (-15 966,79 €), résultat de clôture 2014 s'élève à - **16 056,49 € (déficit)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de constater, pour le Budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.**

V. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE ». EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Conseil municipal a créé, lors de sa séance du 30 janvier 2014, un budget annexe pour le lotissement « La Pommeraie ».

Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes. Il s'agit de dépenses et de recettes d'ordre correspondant à la comptabilisation de stocks identiques à celles opérées en fonctionnement.

En dehors des opérations d'ordre et de transfert (liées à la comptabilisation de stocks), les principaux mouvements ont été les suivants :

En dépenses :

- acquisition du terrain (276 000 €)
- travaux de viabilisation (marché public attribué en juin 2014) : 187 813,10 €
- frais de maîtrise d'œuvre (22 709,60 €)

En recettes :

- le versement de 120 000 € depuis le Budget principal de la Ville.

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **120 000 €**,

- un déficit d'investissement de **486 522,70 €**,
- soit un résultat de clôture déficitaire de **366 522,70 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de constater, pour le Budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que repris dans les documents ci-joints.

Retour de M. LE MAIRE.

VI. BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2014 du budget général de la Ville au sein du budget 2015.

	Résultat à la clôture de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
	2013	2014	2014	2014
Fonctionnement	984 309,82	250 000,00	194 740,91	929 050,73 €
Investissement	498 537,11		1 046 288,88	1 544 825,99 €
	1 482 846,93	250 000,00	1 241 031,44	2 473 876,72 €

M. GOUBIE intervient pour déplorer le faible montant du résultat 2014 affecté à la section d'investissement, qui pourrait servir à des investissements plus importants, notamment dans le secteur des Bâtiments Travaux Publics, activités non délocalisables et créatrices d'emploi. M. GOUBIE indique que cela dénote un manque d'ambition pour la commune pour les 20 prochaines années.

M. LANAU rappelle que l'affectation à l'investissement est définitive, le Conseil municipal ne pouvant pas faire ultérieurement machine arrière. Il indique également qu'il n'est pas dans l'esprit de la majorité d'affecter des montants à l'investissement, sans les projets qui vont avec. M. LANAU souligne que la Ville ayant déjà des réserves d'investissement, le choix est de « réduire la voilure », parallèlement à la diminution des dotations de l'Etat. Par contre, en cas d'opportunité, il sera toujours possible de virer des crédits à l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (20 pour, 6 contre), décide :

- d'affecter le résultat 2014 de la Section de fonctionnement au sein de l'exercice 2015, de la manière suivante :

Affectation des résultats de la Section de fonctionnement au budget 2015 :

Compte 1068 de la section d'investissement	150 000,00 €
Compte 002 de la section de fonctionnement	779 050,73 €
	929 050,73 €

VII. BUDGET PRINCIPAL. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 5 février son budget primitif.

Il est proposé de voter zéro pour cent d'augmentation des taux :

TAXES	TAUX	TAUX
	2014	2015
Taxe d'habitation	13,35 %	13,35 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,99 %	22,99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,47 %	92,47 %

Le produit fiscal attendu s'élève à **1 644 586 €**, en hausse de 2 % par rapport à 2014 compte tenu de l'évolution des bases.

Mme DELMAR propose, une nouvelle fois, une diminution de la Taxe d'habitation, qui affecte tous les Prigontins. S'appuyant sur des hypothèses, Mme DELMAR propose de diminuer le taux de 13,35 % à 12,80 %. Elle indique que l'on ne peut pas toujours arguer de la baisse des dotations et ne rien faire jusqu'à ce que la conjoncture aille mieux.

M. LANAU s'étonne de cette proposition, compte tenu de la proposition précédente d'augmenter les investissements. Il indique assumer de ne pas augmenter les taux d'imposition sur Prigonrieux.

M. LE MAIRE ajoute que l'on pourra comparer Prigonrieux avec les communes des environs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (20 pour, 6 abstentions), décide :

- d'adopter les taux d'imposition susmentionnés pour l'année 2015.

VIII. BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2014 du budget annexe au sein du budget 2015.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Fonctionnement	129 325,80 €	8 779,42 €	34 972,61 €	155 518,99 €
Investissement	-8 779,42 €		-1 296,26 €	-1 296,26 €
	120 546,38 €	8 779,42 €	33 676,35 €	154 222,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat 2014 de la Section de fonctionnement au sein de l'exercice 2015, de la manière suivante :

Affectation des résultats de la Section de fonctionnement au budget 2015 :

Compte 002 de la section de fonctionnement	154 222,73 €
Compte 1068 de la section d'investissement	1 296,26 €
	155 518,99 €

IX. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2014 du budget annexe au sein du budget 2015.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Fonctionnement	8 697,38 €		359,31 €	9 056,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2014 à l'article 002 du budget annexe.

**X. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES ».
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2014 du budget annexe au sein du budget 2015.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Fonctionnement	94 488,11 €	0,00 €	0,00 €	94 488,11 €
Investissement	-110 454,90 €		-89,70 €	-110 544,60 €
	-15 966,79 €	0,00 €	-89,70 €	-16 056,49 €

M. LANAU indique qu'il reste deux terrains à vendre, pour lesquels il faudrait des fondations spéciales suite aux études de sol réalisées. Il pourrait être utile de revoir le prix lors d'un prochain conseil municipal. M. LE MAIRE ajoute qu'il préfère que le Conseil municipal se prononce sur le prix tant qu'il n'y a pas de candidat à l'achat.

M. PAPATANASIOS conseille de demander l'avis informel des Domaines, pour réévaluer le prix. M. LE MAIRE indique que cela est obligatoire. M. LANAU signale que la Ville dispose déjà d'une première évaluation des Domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat 2014 de la Section de fonctionnement au sein de l'exercice 2015, de la manière suivante :

Affectation des résultats de la Section de fonctionnement au budget 2015 :

Compte 1068 de la section d'investissement	0,00 €
Compte 002 de la section de fonctionnement	94 488,11 €
	94 488,11 €

**XI. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE ». AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2014 du budget annexe au sein du budget 2015.

Fonctionnement	120 000,00 €
Investissement	-486 522,70 €
	-366 522,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat 2014 de la Section de fonctionnement au sein de l'exercice 2015, de la manière suivante :

Affectation des résultats de la Section de fonctionnement au budget 2015 :

Compte 1068 de la section d'investissement	0 €
Compte 002 de la section de fonctionnement	120 000 €
	120 000 €

XII. BUDGETS ANNEXE LOTISSEMENTS DES ANCIENNES ECOLES ET DE LA POMMERAIE. OCTROI D'UNE AVANCE REMBOURSABLE

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

La Ville a créé deux budgets annexes pour retracer comptablement les opérations liés à la réalisation de lotissements (aux Anciennes Ecoles, La Pommeraie).

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2014, l'affectation de chacun des résultats ne permet pas de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

En conséquence, il est nécessaire des les financer. A cette fin, la Ville peut, depuis son Budget principal, accorder une avance remboursable aux budgets annexes, qui pourra être remboursée par la vente des lots (et autres financements).

	Montant de l'avance remboursable	
Lotissement des Anciennes écoles	21 056,49 €	Résultat 2014 (-16 056,49 €), Substitution de l'emprunt d'équilibre prévu au BP (5 000 €)
Lotissement La Pommeraie	366 522,70 €	
TOTAL	387 579,19 €	

Le montant cumulé des deux avances remboursables est de 387 579,19 €. Il sera porté au débit du compte 276341 du budget principal (section d'investissement) et au crédit du compte 168741 du budget annexe du lotissement concerné.

L'avance remboursable est prévue pour une durée de cinq ans. Cette avance sera remboursée *in fine*, toutefois il est précisé qu'un remboursement anticipé pourra être envisagé en totalité ou partiellement en fonction de la commercialisation du lotissement ou de la capacité de la commune à mobiliser des financements externes.

Mme FOURNIER demande pourquoi il est utile de voter des avances remboursables depuis le Budget principal.

M. LANAU indique que le budget annexe était équilibré de manière fictive à travers une écriture comptable. L'octroi d'une avance remboursable répond à un souci de sincérité budgétaire, la conclusion d'un emprunt étant aléatoire, en particulier en raison du niveau d'endettement de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'accorder une avance remboursable du Budget général de la Ville au budgets annexes « Lotissement La Pommeraie » et « Lotissement des Anciennes Ecoles », dans les conditions susmentionnées.**

XIII. BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

La décision modificative a principalement pour objet d'intégrer le résultat de l'exercice 2014 dans le budget 2015.

Afin d'assurer l'exécution budgétaire du budget 2015, il est nécessaire de réaliser des transferts de crédits entre chapitres budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Chapitre	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
002		Résultat de fonct. reporté		779 050,73 €	Résultat 2014
73	73111	Contribution et taxes		+ 19 586,00 €	Bases d'imposition
014	739115	Reversement art. 55 L. SRU	+ 5 100,00 €		Augmentation de la pénalité SUR
023		Virement à l'investissement	793 536,73 €		Opération d'ordre
	TOTAL		798 636,73 €	798 636,73 €	

Investissement

Opération	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
OPFI	001	Solde d'exécution de la section d'investissement		1 544 825,99 €	Résultat 2014 (investissement)
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		150 000,00 €	Résultat 2014 (fonctionnement) affecté à l'investissement
	021	Virement de la section d'exploitation		793 536,73 €	Opération d'ordre
OPFI	276341	Avances remboursables	+ 387 579,19 €		Aux Budgets annexes des lotissements
plusieurs	1313	Départements		57 169,00 €	Subventions Contrat de Ville
OPFI	141	Emprunt		- 1 274 567,00 €	Emprunt d'équilibre fictif prévu au BP
127	2315	Réserves pour travaux futurs	+ 883 385,53 €		
	TOTAL		1 270 964,72 €	1 270 964,72 €	

BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »**Fonctionnement**

Chapitre	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
606	6063	Fournitures entretien et petit équipement	+ 6 056,69 €		
	6066	Carburants	+ 2 000,00 €		
62	621	Personnel extérieur au service	+ 1 000,00 €		
002		Résultat de fonct. reporté		+ 9 056,69 €	
	TOTAL		9 056,69 €	9 056,69 €	

BUDGET ANNEXE « HÔTEL D'ENTREPRISES »**Fonctionnement**

Chapitre	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
002	002	Résultat de fonct. reporté		154 222,73 €	Résultat 2014
042	042	Virement à l'investissement	154 222,73 €		Opération d'ordre
	TOTAL		154 222,73 €	154 222,73 €	

Investissement

Chapitre	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
001	042	Virement du fonctionnement		154 222,73 €	Opération d'ordre
002	002	Résultat d'inv't reporté	1 296,26 €		Résultat 2014
23	Immobilisations en cours		152 926,47 €		
	TOTAL		154 222,73 €	154 222,73 €	

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES »

Fonctionnement

Chapitre	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
002	002	Résultat de fonct. reporté		94 488,11 €	Résultat 2014
042	042	Virement à l'investissement	94 488,11 €		Opération d'ordre
	TOTAL		94 488,11 €	94 488,11 €	

Investissement

Chapitre	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
002	002	Résultat d'inv reporté	110 544,60 €		Résultat 2014
001	042	Virement du fonctionnement		94 488,11 €	Opération d'ordre
16	1641	Emprunt		- 5 000 €	Emprunt d'équilibre prévu au BP
	168741	Avance remboursable		21 056,49 €	Du Budget principal
	TOTAL		110 544,60 €	110 544,60 €	

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA POMMERAIE »

Fonctionnement

Chapitre	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
002	002	Résultat de fonct. reporté		120 000 €	Résultat 2014
042	042	Virement à l'investissement	120 000 €		Opération d'ordre
	TOTAL		120 000 €	120 000 €	

Investissement

Chapitre	Articles		Dépenses	Recettes	Observations
002	002	Résultat d'inv reporté	486 522,70 €		Résultat 2014
001	042	Virement du fonctionnement		120 000 €	Opération d'ordre
	168741	Avance remboursable		366 522,70 €	Du Budget principal
	TOTAL		486 522,70 €	486 522,70 €	

M. GOUBIE indique que l'opposition ne votera pas la Décision modificative en cohérence avec leur abstention lors du vote sur le Budget primitif. Il précise que leur position est cohérente sur les taux d'imposition et les investissements : par rapport à la politique de la majorité, les taux d'imposition pourraient être baissés. Par contre, ils pourraient être maintenus avec une politique d'investissement ambitieuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (20 pour, 6 abstentions), décide :

- d'adopter la décision modificative n° 2015-01.

TRAVAUX – MARCHES PUBLICS

XIV. PLACE DE PEYMILOU. TRAVAUX D'AMENAGEMENT AVEC L'AGGLOMERATION BERGERACOISE (CAB)

Rapporteur : Michel BORDERIE

La place de Peymilou est un important lieu de vie de la commune, avec son école, sa salle multi-usage (restaurant scolaire, garderie, salle de réunion, fêtes privées...) et ses manifestations (au premier rang desquelles, la Fête de Peymilou mi-juillet).

Compte tenu de l'importance de cette place, la Ville a souhaité conduire un projet d'aménagement en concertation avec la population et les associations, lors de deux réunions publiques (18 juin et 21 octobre 2014). Les principaux aménagements ont pu être définis, avec une idée maîtresse : préserver l' « esprit » actuel de la Place, un lieu de rencontres avec des arbres où il fait bon jouer à la pétanque, discuter et se divertir lors des manifestations organisées par le Comité des fêtes.

Sur la base de ces réflexions, la Ville a défini le programme d'aménagement suivant :

- création d'un cheminement sur la place (bicouche)
- reprise de l'enduit extérieur du restaurant d'enfants
- sécurisation des bords de la RD 13 et du carrefour vers la Cacarotte (busage, cheminement doux, élargissement d'un trottoir aux normes d'accessibilité)
- création de WC publics ;
- création de places de parking ;

La Ville a sollicité le Bureau d'études de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la réalisation de l'esquisse. Cette dernière sera, après la séance du Conseil municipal, affichée en mairie et à Peymilou pour que la population puisse en prendre connaissance.

Pour la réalisation de ce projet, l'action conjointe de la CAB (au titre de sa compétence voirie) et de la Ville est nécessaire.

Afin de bien coordonner l'intervention des deux structures, il est proposé que la CAB assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans sa globalité. En contrepartie, la Ville s'engage à financer les travaux correspondant à sa compétence, à hauteur de leur coût HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au programme 128 de la section d'investissement (article 2315).

Mme SEELI souhaite savoir comment cela va se passer pour les WC publics. **M. BORDERIE** indique que les WC actuels seront maintenus tant que de nouveaux ne

seront pas créés dans le bâtiment récemment acquis. Pour ce bâtiment, l'urgence, c'est la réfection de la toiture. Les WC's actuels ne seront pas supprimés avant la Fête.

A une interrogation de Mme SEELI et de M. GOUBIE concernant le coût et le contenu du projet, M. BORDERIE indique qu'il n'y aura pas de gros changement, conformément au souhait de la population.

M. BORDERIE détaille le programme du projet sur le plan (accessible sur le site de la Ville: www.ville-prignonrieux.fr/amenagement-place-de-peymilou.php). Il rappelle le souhait de ne surtout pas toucher à la verdure. Le « bicouche alluvionnaire » sur la place correspond à de l'enrobé pour permettre un chemin pour les personnes à mobilité réduite. Un chemin sera également effectué le long de la RD13, avec un busage du fossé et des potelets pour protéger de la route. Un passage piéton sécurisé sera créé pour accéder aux deux nouveaux parkings. On ne touche pas aux candélabres qui ont été changés en 2005-2006

M. PAPATANASIOS indique que l'absence de montant mentionné dans la délibération revient à un « chèque en blanc ». M. PAPATANASIOS réitère ses propositions faites en Commission Travaux (mise en sens unique de l'Allée des Platane, effacement des réseaux télécom) et s'interroge sur son rôle, en indiquant que le compte-rendu de la commission ne reflète pas le contenu des échanges et qu'il avait proposé des modifications dont il n'avait pas été tenu compte.

M. BORDERIE répond que les travaux sont estimés à 94 000 € TTC et que la CAB en prendra à sa charge 50 000 € de travaux. Le dossier passera au prochain Conseil Communautaire. Concernant la Commission Travaux, M. BORDERIE indique qu'il est difficile d'être exhaustif dans un compte-rendu, mais qu'il a annexé les retours reçus au compte-rendu dans le dossier. Concernant la proposition de sens unique, M. BORDERIE fait part d'un échange avec l'agriculteur riverain, qui est défavorable à la mise en sens unique pour pouvoir manœuvrer ses engins. Concernant l'effacement des réseaux aériens de télécommunication, une demande a été faite auprès de l'opérateur de télécommunication. M. BORDERIE rappelle que son rôle n'est pas de faire barrage.

M. PAPATANASIOS indique qu'il votera contre son projet en raison de l'absence de coût et de l'insuffisance des aménagements de sécurité. Concernant la mise en circulation en sens unique de la route de la Cacarotte, M. PAPATANASIOS signale qu'il n'avait pas été informé de la démarche auprès d'un habitant et regrette qu'ils n'aient pas tous été consultés.

M. LE MAIRE rappelle qu'il y a eu une concertation avec des réunions publiques. Il ajoute que le moment de la décision est venu et que, comme à son habitude, l'opposition souhaite retarder ou bloquer les projets, mais qu'il espère que son représentant votera bien la participation de la CAB au prochain Conseil communautaire.

M. PAPATANASIOS regrette que la concertation ait eu lieu avant la Commission Travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (20 pour, 6 contre), décide :

- d'approuver la réalisation de l'opération sous maîtrise d'ouvrage intercommunale par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- d'approuver le remboursement à la CAB du coût HT des travaux incombant à la Ville,
- de donner pouvoir au maire de procéder aux formalités administrative et de signer tous les actes à cette fin.

ENFANCE – JEUNESSE

XV. SUBVENTION AUX ECOLES

Rapporteur : Raphaëlle LAFAYE

Les crédits figurant à l'article 657 « Subventions de fonctionnement – autres organismes » (subventions aux associations) ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Sans attendre la procédure d'attribution des subventions aux associations locales, il est aujourd'hui nécessaire d'approuver le versement de plusieurs aides financières aux écoles de la ville, pour atténuer le décalage entre le rythme de l'année scolaire et celui de l'année civile et budgétaire.

Deux dispositifs de la Ville sont proposés pour reconduction :

Dispositifs	Écoles	Montant par élève (€)	Nombre d'élèves	Total
Aide aux écoles : spectacles culturels	Maternelle (bourg)	5 €	100	500 €
	Élémentaire (bourg)		173	865 €
	Primaire (peymilou)		68	340 €
Aide aux écoles : classe découverte.	Élémentaire (CM 2)	100 €	31	3 100 €
TOTAL				4 805 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution de ces subventions au titre de l'exercice 2015, soit pour chaque école : 5 € par élève (spectacle culturel) et, pour l'école élémentaire : 100 € par CM2 (classe découverte) ;
- d'engager les crédits prévus au compte 657 du budget primitif 2015;
- d'autoriser le Maire à accomplir les formalités administratives.

ADMINISTRATION GENERALE

XVI. TRANSFORMATION DE POSTES

Rapporteur : Jean-Paul ROCHOIR

Il est proposé de créer les postes suivants au sein des services municipaux :

	Poste supprimé	Temps de travail	Poste créé	Temps de travail	Date d'effet
Service administratif			Attaché territorial	Complet	1.1.2015

Service technique	Agent de maîtrise	Complet	Agent de maîtrise principal	Complet	1.1.2015
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Complet	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Complet	1.1.2015

A une interrogation de M. GOUBIE, M. LE MAIRE répond que la création de poste vise à faciliter la promotion interne d'un agent auprès du Centre de gestion, ce qui est particulièrement difficile à obtenir. Il s'agit de l'agent ayant la plus grande ancienneté dans la collectivité et qui mérite cette évolution. En cas de promotion interne, le poste qu'elle occupe actuellement sera supprimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les transformations de poste ;**
- **de modifier le tableau des effectifs des emplois de la collectivité.**

XVII. CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA DORDOGNE. CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Rapporteur : Catherine CLAVEL

La Ville de Prigonrieux est adhérente au service de santé au travail proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne (CDG 24).

Le CDG 24 met désormais à disposition des collectivités adhérentes un Pôle de Santé et Sécurité au Travail, composé notamment de médecins du travail, d'un assistant de prévention et d'une psychologue du travail.

Ce pôle s'engage à assurer des missions en matière de surveillance médicale et des actions sur le milieu professionnel conformément aux textes en vigueur. Le taux de cotisation, fixé à 0,35 % de la masse des rémunérations, reste inchangé.

La convention peut être consultée au service administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'adhésion de la ville de Prigonrieux au Pôle de Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne ;**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.**

XVIII. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE-24). ADHESION AU SERVICE ENERGIES

Rapporteur : Michel BORDERIE

Suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales, le Syndicat Départemental d'énergies (SDE 24) a mis en

place un Service Energies, destiné à accompagner les communes dans leurs démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion à ce service permettra de réaliser un état des lieux de l'ensemble du patrimoine communal pour identifier les gisements d'économie possibles et définir un plan d'actions.

L'adhésion annuelle est fixée à 100 € + 0,25 € par habitant, soit 1 143 € pour 2015.

M. BORDERIE indique que le SDE-24 a revu le montant de l'adhésion, en raison du faible nombre de communes adhérentes.

M. VILLATTE souhaite savoir si les études énergétiques concerneront les bâtiments communaux et les éclairages publics, notamment au complexe sportif.

M. BORDERIE indique que la Ville a transféré la compétence au SDE-24. L'adhésion à ce service aura pour objet de mieux calibrer les consommations. Par exemple, il y a des incohérences entre le type d'abonnement souscrit et les consommations. Le Complexe sportif sera également compris.

M. LANAU ajoute que cela répond à la volonté de faire des économies, et qu'il faut une expertise technique pour faire ce travail, qui avait déjà été évoqué en Commission Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver l'adhésion de la Ville au Service Energies du SDE 24 ;**
- **D'inscrire les dépenses susmentionnées au budget**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.**

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibération en date du 17 avril 2014, le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2015-05 Attribution de la consultation portant sur les enduits du restaurant d'enfants de Peymilou, à l'entreprise TERRIEN (24 400 St LAURENT DES HOMMES), pour un montant HT de 39 526,40 €.
- N° 2015-06 convention avec la Société Protectrice des Animaux de Bergerac pour le service de fourrière
- N° 2015-07 Attribution du marché « réalisation d'un citystade » à l'entreprise SPTM (1645 Chemin de Trixe – 82 710 BRESSOLS), pour un montant de 64 551,50 € HT
- Convention de versement de la Participation pour voirie et réseaux (Impasse de Gravillac), avec M. et Mme LHOTEL

QUESTIONS DIVERSES

M. GOUBIE fait lecture de sa question diverse :

Monsieur le Maire,

J'ai été alerté la semaine dernière par les riverains de la rue du 17 juin 1944 (quartier de la gare) au sujet de la construction des logements sociaux dits de la gare. Outre le fait que les constructions sont proches de la route, les riverains sont interpellés par la couleur vive (rouge brique et jaune) de certaines façades. Ils m'ont indiqué avoir pris contact avec vous et au cours d'un entretien, vous leur auriez indiqué que vous assumiez l'emplacement des maisons et que vous essayeriez de faire quelque chose pour la couleur. A ce jour et sauf erreur, il n'y a pas eu de réponse quant à cet engagement et même pire les crépis ont commencé à être réalisés. Est-il possible d'envisager une modification de ces coloris même si c'est ce qui était prévu au permis de construire afin de prendre en considération l'inquiétude voire dans certains cas la souffrance de ces riverains. A vendredi dernier (le 27 mars 2015) seules deux maisons avaient été crépies (et encore pas sur toutes les façades) et il me semble possible (contre un coût relativement modique) d'intervenir pour changer le coloris. Pour se faire, il vous appartiendrait de faire modifier le permis de construire et de demander à l'architecte et à Dordogne Habitat de prendre en considération cette problématique.

A cette première question s'en ajoute une deuxième. Les riverains m'indiquent avoir reçu en 1995 un courrier de votre prédécesseur qui leur promettait à une question posée quant à la création de bordures, caniveaux et trottoirs que des travaux seraient réalisés dans l'année 1995. 20 ans plus tard, il n'y a toujours rien. Les riverains ont été interpellés par le fait que des aménagements (trottoirs) allaient être réalisés du côté des logements sociaux et rien de leur côté. Quelle réponse pouvez-vous apporter à cette demande ?

Ils s'inquiètent également que si des trottoirs ne sont mis en place que d'un côté, l'ensemble des personnes venant visiter les futurs locataires des logements en construction se gareront devant chez eux, abîmeront les carrés d'herbe présents, gêneront la circulation et leur causeront des désagréments. Dès lors si des trottoirs sont réalisés, serait-il possible d'envisager de créer des places de parking ? Précisons que si des trottoirs devaient être mis en place de chaque côté, les riverains rencontrés ne sont pas opposés à la mise en sens unique de la circulation après enquête et interrogation de l'ensemble des riverains du quartier.

Enfin, j'ai été alerté par un habitant de l'impasse qui a des problèmes quant au ramassage de ses ordures ménagères. Habitant au bout de l'impasse, il se voit contraint de déposer ses ordures à l'angle de l'impasse. A une demande de mise en place de bacs collectifs, il a été répondu que si bacs il devait y avoir cela supposerait une prise en charge financière de sa part. Quelle solution peut-on mettre en place pour ce riverain et comment intègre-t-on ce problème pour les nouveaux logements ?

M. BORDERIE souhaite apporter les précisions suivantes :

Concernant le positionnement, le permis de construire répond aux prescriptions imposées par les règles d'urbanisme, avec l'objectif d'éviter du vis-à-vis. La distance minimale prescrite par le PLU est respectée ;

Concernant la couleur, le blanc cassé représente 60 %, jaune pollen 20 % et un rouge brique 20 %. Cela correspond au permis de construire.

Des panneaux ont été affichés pour permettre de voir comment allaient être les logements. Ces panneaux ont été enlevés à plusieurs reprises. Dordogne

Habitat indique qu'il fallait réclamer dans les 2 mois pour obtenir une modification.

La mairie a adressé une nouvelle demande à Dordogne Habitat

Suite au passage de M. GOUBIE, j'ai moi-même contacté les Services de Dordogne Habitat.

En ce qui concerne le courrier de 1995, il ne peut s'engager pour le Maire de l'époque.

M. BORDERIE indique que des trottoirs et des avaloirs seront effectivement réalisés du côté des logements sociaux. Il convient de respecter les personnes à mobilité réduite. Il y aura une maison spécialement conçue pour elles.

Concernant l'absence de trottoirs de l'autre côté de la rue, à ce jour, la Ville n'a pas encore prévu de les réaliser. Néanmoins, n'étant pas insensible aux demandes, M. BORDERIE indique s'être penché sur le sujet, avec la position suivante : observons d'abord l'évolution de la circulation et le comportement des usagers, à la fin du chantier. En fonction de l'emprise restante, on pourra observer ce qu'il est possible de faire en terme des trottoirs, pas en 2015 mais en 2016. Si les riverains proposent que la route soit en sens unique, il faudra vérifier que les personnes soient d'accord. M. BORDERIE rappelle que, par expérience, cela n'est pas si simple.

L'absence de trottoirs, du côté des riverains actuels, n'est pas la faute des élus. Ce sont les propriétaires qui ont payé les trottoirs. Le triangle de Fonclare concerné était un triangle de particuliers, pas un lotissement, d'où l'absence de trottoirs.

Concernant les bacs à ordures, M. BORDERIE fait part de son étonnement quant à une « prise en charge financière ». Il rappelle que tout le monde veut des bacs à ordures, mais pas devant chez soi. Il indique qu'une aire de retournement est prévue avec une emprise réglementaire pour les pompiers, et pour le camion des ordures ménagères. Quand les travaux seront finis, un bac collectif pourra y être installé si quelqu'un propose un endroit.

M. PAPATANASIOS fait lecture de sa question diverse :

Les Elus du groupe "Ensemble Pour Prigonrieux" ont appris récemment que des courriers, adressés à Monsieur Le Maire et ses Conseillers, étaient arrivés en janvier 2015.

Ceux-ci portent sur les logements en cours de construction quartier de la gare.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu, Monsieur le Maire, une copie de ces courriers.

Nous représentons, tout comme vous, les prigontines et prigontins.

Les Elus du groupe "Ensemble Pour Prigonrieux" souhaitent donc connaître votre position sur, ce qui, nous n'en doutons pas, est un oubli

Dans tous les cas, comment peut-on imaginer un travail collectif et de ce fait vous faire part de nos propositions si nous n'avons pas accès (soit par transfert de courrier soit par information au sein du conseil municipal) aux problèmes rencontrés par les Prigontines et les Prigontins et qui font l'objet de demande particulière ?

M. LE MAIRE indique que cette situation n'est pas un oubli, et que cela n'est pas non plus volontaire. Il s'agit du fonctionnement normal d'une commune de 3 500 habitants. Il n'est pas d'usage que les courriers soient redistribués à l'ensemble des conseillers municipaux. Les élus peuvent venir avec lui à l'ouverture du courrier et à la rédaction des réponses.

La séance est close à 20 H. 55.

La parole est donnée à la salle

Signatures du procès-verbal (prochaine séance du Conseil municipal)

Jean-Paul ROCHOIR

Jean-Claude JOURDAN

Catherine ARNOUILH

Michel BORDERIE

Gisèle FOURNIER

Virginie BARDET

Catherine CLAVEL

Martine BORDERIE

Jordan TESSIER

Jean-Louis LANAU

François VILLATTE

Marie DELMAR

Raphaëlle LAFAYE

Béatrice GUILIANELLI

Catherine LABAT

Jean-François MAURY

Pierre DELPEUCH

Cyril GOUBIE

Olivier DUPUY

Marie-Lyne SEELI

Michel SEJOURNE

Nathalie TRAPY

Didier GUECHOU

Jérôme PAPATANASIOS

Colette VEYSSIÈRE

Yves RÉMON

Isabelle GRENIER